

## **THÈSES DE MORAT**

### **du Comité "sécurité collective pour la Suisse"**

1. Depuis des siècles, il existe au sein de l'Europe un système de défense collective extrêmement performant : la Confédération suisse. Aujourd'hui, l'OTAN perpétue cet héritage dans toute l'Europe, réunissant nos voisins et partenaires qui partagent tous nos valeurs.
  2. À l'heure qu'il est, la Suisse n'est plus en mesure de se défendre de manière intégrale, son territoire étant trop exigü. Dès lors, la Suisse doit, dans son propre intérêt, entamer une coopération efficace en matière de sécurité avec l'OTAN.
  3. La neutralité doit servir la sécurité de la Suisse et ne saurait être un but en soi.
  4. Avec le bannissement des guerres d'agression par le droit international, la neutralité a, dans un cas de légitime défense, fortement perdu son importance en tant qu'instrument de la politique de sécurité. La charte de l'ONU est juridiquement supérieure à la Convention de La Haye sur la guerre terrestre.
  5. La légitime défense d'un État qui se bat pour préserver son existence, son indépendance et sa liberté, doit particulièrement nous toucher, vu notre propre expérience. Face à une guerre d'agression menée contre un État souverain et reconnu internationalement, la Suisse ne doit dès lors pas rester neutre.
-